

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et de modification du Site Patrimonial Remarquable de Romans-sur-Isère

Par arrêté n° AM2024_169, le Maire de Romans-sur-Isère a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et de la modification du Site Patrimonial Remarquable de Romans-sur-Isère**.

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné madame GERMAIN Mireille en qualité de commissaire enquêtrice et monsieur PAYET Gérard en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera

du lundi 04 novembre 2024 à 9h au mercredi 04 décembre 2024 à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront consultables à l'Hôtel de Ville, place Jules Nadi aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville <http://ville-romans.com/>, ainsi que sur un poste informatique, à l'Hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La commissaire enquêtrice recevra le public au cours de 3 permanences :

Dates	Lieux	Horaires
Lundi 04/11/2024	Hôtel de Ville (place Jules Nadi)	9h00 à 12h00
Vendredi 15/11/2024	Hôtel de Ville (place Jules Nadi)	14h00 à 17h00
Mercredi 04/12/2024	Hôtel de Ville (place Jules Nadi)	14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre d'enquête en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture du public à la mairie
- En les adressant par écrit à madame la Commissaire Enquêtrice en mairie de Romans-sur-Isère, à l'adresse postale suivante : place Jules Nadi, 26100 Romans-sur-Isère
- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modif1plu-spr-romans@ville-romans26.fr

Les observations écrites et électroniques pourront être consultées sur le registre d'enquête et les observations électroniques sur le site internet précité.

Toutes les informations utiles sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Direction du Projet Urbain. Le présent avis sera publié sur le site internet de la Ville <http://ville-romans.com/>

Suite à la réception du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, et après d'éventuelles modifications résultant de la prise en compte des observations des personnes publiques associées et des participants à l'enquête publique, le Conseil Municipal de Romans-sur-Isère approuvera les projets modifiés du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Site Patrimonial Remarquable (SPR) par délibération.